



Sécurisation des VAE

Les emplacements conformes

Durant la phase d'essai de VAE, merci de prendre garde à stationner votre vélo dans des emplacements sécuritaires et conformes à ceux du programme.

- Choisissez judicieusement votre emplacement en privilégiant les sites à accès contrôlé (carte ou clé): local, enclos extérieur ou intérieur, bureau d'employé.
- Dans l'impossibilité d'avoir accès à ce type de site, choisissez un emplacement avec une surveillance permanente: stationnement intérieur avec caméra de surveillance, stationnement visible d'un surveillant ou d'un contrôleur.

- Si aucun des emplacements ne répond à ces deux profils, veillez à ce qu'ils répondent au minimum aux critères suivants:
 1. Situé à proximité des entrées et sorties principales
 2. Espace ouvert, bien éclairé et achalandé au cours de la journée
 3. Visible depuis le bâtiment de l'établissement

- Dans tous les cas, le site devra obligatoirement comprendre un support à vélo afin de pouvoir le sécuriser. Il est important que vous puissiez:
 1. Maintenir le vélo debout
 2. Cadenasser à la fois la roue avant et le cadre au support
- Attention aux types de supports choisis. Ces derniers doivent être fixés afin de décourager les actes de vandalisme.



Durant la phase d'essai de VAE, merci de prendre garde à stationner votre vélo dans des emplacements sécuritaires et conformes à ceux du programme.

